

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU... 18 Décembre 2023.....

LE MAIRE,

Date et heure de l'entretien :

Convocation reçue le :

Signature :

Evaluateur :



Agent évalué	Nom :
	Prénom :
	Grade :
	Emploi :

Perspectives d'évolution	
--------------------------	--

Evol. Fiche de poste	
----------------------	--

Formations	Suivies au cours de l'année :
	Demandées pour l'année à venir :

Critères	Non atteint	Partiellement atteint	Atteint	Score
Respect des horaires	Est régulièrement en retard / Prend des pauses prolongées	A peu de retard	Est toujours ponctuel	6
Suivi des activités : respect des échéances, gestion des priorités, gestion du temps, utilisation des moyens mis à disposition du service et de l'agent, planification des activités, anticipation	Manque de méthode dans la réalisation de son travail et le suivi des activités	Montre quelques efforts dans l'organisation et la méthode de travail	Est capable de faire preuve d'organisation et de méthode dans son travail tout en assurant le suivi des activités	8
Espoir d'initiative	Aucune initiative	Doit s'affirmer dans la prise d'initiative	Est réactif et prend des initiatives	8
Réalisation des objectifs du dernier entretien professionnel	Non atteint	En cours/partiellement atteint	Atteint	10
Respect des directives, procédures et règlement intérieur	Défaillant dans l'application de la réglementation et/ou des procédures	A des difficultés à respecter les directives, procédures et règlement intérieur mais montre une volonté de s'améliorer	Respecte, connaît, mobilise, transmet les directives, procédures et règlement intérieur	4
Capacité à prendre en compte les besoins du service	Ne sait pas appréhender les imprévus ou les urgences du service. Ne prend pas la mesure de l'évolution de son environnement professionnel et se contente des informations données	N'a pas toujours de réaction appropriée aux imprévus et aux urgences du service. A mesuré et pris en compte les évolutions de son environnement professionnel sans formuler de propositions.	Sait appréhender les imprévus ou les urgences du service. A mesuré, pris en compte et proposé des stratégies pertinentes à l'évolution de son environnement professionnel.	6
Capacité à mettre en œuvre les activités du métier : autonomie	Manque d'autonomie et a besoin d'être régulièrement supervisé.	A encore besoin d'être supervisé parfois	Travaille seul sans supervision	6

REÇU EN PREFECTURE
le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Qualité du travail	Manque constamment de soin et d'attention dans son travail	Réalise un travail correct mais irrégulier	Apporte un soin particulier à la qualité du travail rendu avec régularité
Capacité à acquérir, développer et transmettre ses connaissances et compétences	0 N'a pas démontré son aptitude à acquérir et/ou développer et/ou transmettre ses connaissances du métier et de ses savoirs (connaissances du métier et de son quotidien) Absence de partage de l'information	4 A démontré ponctuellement son aptitude à acquérir, et/ou développer et/ou transmettre ses savoirs (connaissances du métier et de son quotidien) Partage partiel de l'information	8 Apte à acquérir des savoirs et à développer et/ou à transmettre ses savoirs avec pédagogie (connaissances du métier et de son quotidien) Partage de l'information avec tous les acteurs concernés
Qualités relationnelles			
Niveau relationnel (esprit d'équipe, respect de la hiérarchie et des élus et sens du service public)	0 Ne répond pas présent en cas de surcharge Manque de respect dans sa relation à autrui et des valeurs du service public	4 Doit être sollicité pour assurer les surcharges Des améliorations dans le savoir être sont perceptibles mais sont à parfaire	8 Répond présent en cas de surcharge Fait preuve de respect et de diplomatie dans la relation à autrui et respecte les valeurs du service public
Capacité à travailler en équipe	0 Travaille de façon individuelle, connaît des difficultés à s'intégrer	3 Montre de l'aptitude à travailler de façon collaborative	6 Sait travailler de manière collaborative
Respect de l'organisation collective du travail	0 Manque de respect de l'organisation collective du travail	3 A manifesté des efforts dans l'organisation collective du travail	6 Respect de l'organisation collective du travail
Capacité d'encadrement ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur			
Potentiel d'encadrement	0 Manque d'organisation et/ou de délégation Ne participe pas à la cohésion de groupe et/ou n'y participe pas	2 Doit progresser dans l'animation, l'organisation et l'encadrement de son équipe Doit progresser dans la cohésion de groupe et/ou y participer	4 Organisé dans ses tâches et/ou sait déléguer Développe la cohésion de groupe et/ou y participe
Capacité d'expertise	0 Manque d'analyse et de synthèse et/ou N'a pas atteint de niveau d'expertise suffisant dans son champ de compétences	4 Manque de rigueur dans l'analyse et ne fait qu'une approche superficielle des projets/dossier et/ou A atteint un niveau d'expertise dans quelques domaines de son champ de compétences	8 Dispose d'une compétence d'analyse et de synthèse et/ou A atteint un niveau d'expertise dans la majorité des domaines de son champ de compétence

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Potentiel à exercer des fonctions d'un niveau supérieur	Manque d'écoute, d'arbitrage et de diplomatie et/ou Absence de partage de l'information	0	Ecoute sans arbitrer ou arbitre sans écouter et/ou partage partiel de l'information	3	Fait preuve d'écoute, d'arbitrage et de diplomatie et/ou Partage de l'information avec tous les acteurs concernés	6
	Total ramené à 100 si non concerné par l'encadrement					
Points BONUS (en cas de réalisation de l'un de ces investissements sur l'année évaluée)						
	Acceptation de nouvelles missions permanentes ou temporaires				+2	
	Accueil de stagiaire / tutorat (hors maître d'apprentissage)				+2	
	Participation à la mise en œuvre / à la réussite d'un projet municipal de grande envergure				+2	
Total avec BONUS (le total ne pourra dépasser 100 points)						

L'agent atteint au moins 80 points et débloque ainsi le CIA :
 Si oui, pourcentage du montant maximum qui sera perçu :

OUI NON

APPRECIATION GENERALE

Souhaits (évaluation, etc...)

Avis évaluateur

REÇU EN PREFECTURE
 le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Notifiations à l'agent Suite à l'appréciation de l'évaluateur : Date, observations éventuelles et signature :	Suite à l'appréciation du DGS et de l'autorité territoriale : Date, observations éventuelles et signature :
--	--

VISA DE L'AUTORITE TERRITORIALE Appréciation et signature du DGS :	Appréciation et signature de l'autorité territoriale :
--	--

Conformément à l'article 7 du décret 2014-1526 du 16 décembre 2014, l'agent peut demander la révision de son compte rendu :

- Dans un premier temps, auprès de l'autorité territoriale dans un délai de 15 jours après notification.
- Dans un second temps, saisine éventuelle de la Commission administrative paritaire dans un délai d'un mois à compter de la réponse formulée par l'autorité territoriale à la demande de révision.
- Auprès du tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

REÇU EN PREFECTURE
 le 22/12/2023
 Application agréée E-legalite.com